

## **Rambouillet 2008 : La Démocratie en Mouvement**

### **Projet du MoDem pour une Ville Durable**

Le troisième Forum urbain mondial, initié par l'ONU pour mobiliser les États et les acteurs de la société civile autour d'un « développement urbain durable », a réuni 150 États. Partout dans le monde, des villes ont déjà donné l'exemple en planifiant la consommation d'énergie, en encourageant les modes de transport « doux » (marche à pied, vélo, rollers...), en développant le recyclage, etc. Certaines ont même érigé des « éco quartiers », des lotissements qui subviennent à leurs besoins énergétiques grâce à des bâtiments écologiques, au recyclage et au recours massif aux énergies renouvelables, assortis d'une « mixité des fonctions » pour limiter les besoins de déplacements en voiture. Parmi les pionnières : Fribourg-en-Brisgau, en Allemagne, dont l'éco quartier doit accueillir 5 000 habitants et subvenir à 70 % de leurs besoins en énergie. Des « éco parcs » ont aussi vu le jour, -espaces où les entreprises s'organisent pour que les déchets des unes deviennent les sources d'énergie des autres. Cependant, des éco quartiers et des éco parcs ne font pas une ville. [...]

### **La ville durable doit se préoccuper de l'héritage à léguer aux générations futures.**

Depuis les années 1990, on met en avant l'idée de « ville durable », qui prend en compte toutes les dimensions de l'urbanisation : économique, sociale et urbanistique.

Il ne s'agit plus seulement de « verdir » la ville, mais de la rendre plus humaine et de lutter contre la ségrégation sociale et générationnelle. En 1994, 80 municipalités, réunies à Aalborg (Danemark), ont élaboré une « charte des villes européennes pour un développement durable ». Et dans le sillage du Sommet de la Terre de Rio de 1992, des « Agendas 21 locaux » ont été conçus pour appliquer les principes de ce développement à l'échelle d'agglomérations urbaines. Plusieurs villes ont déjà placé le développement durable au cœur de leurs politiques publiques. On peut citer le cas d'Angers, une des premières villes françaises à avoir adhéré à la charte d'Aalborg. Ou celui de Loos-en-Gohelle, dans le nord de la France, qui, après avoir subi les effets de plusieurs décennies d'exploitation du charbon, a adopté des partis originaux, comme la transformation d'une ancienne passerelle de chemin de fer en corridor biologique. Car, pour être soucieuse de l'avenir, la ville durable ne doit pas moins se préoccuper de l'héritage qu'elle léguera aux générations futures. C'est ce qui la différencie des villes idéales ou utopiques conçues au cours de l'histoire.

### **1. Environnement – Mise en place du plan 21**

Rambouillet par sa position géographique et historique doit devenir la ville durable de référence dans le domaine environnemental pour toutes les communes du 78 Sud, voir même pour le département. Nous voulons délibérément une ville tournée vers le future qui soit capable d'associer; Avancer technologiques et protection de l'environnement. Dans ce contexte nous prendrons les décisions suivantes :

#### **Diminuer l'empreinte écologique de l'habitat, des entreprises et des servie publiques, avec :**

Dans la même ligne que le projet britannique abouti du BEDZED et des projets similaires, les permis de travaux et de constructions ne seront donnés qu'à condition de satisfaire des prescriptions au cas par cas relatives à l'énergie et l'environnement

Ces prescriptions seront données par une Agence Locale de l'Energie dont l'activité s'intégrera au « Plan 21 » que souscrira la ville Plan 21.

La nouvelle zone d'activité du "Bel Air-la forêt" devra être réalisée avec des bâtiments aux normes HQE. Aussi la construction du bâtiment prévu pour abriter les services techniques et d'urbanisme de la municipalité ainsi que les bureaux de la CCPFY, du SMESSY et de ADETSY sera suspendue en attendant une étude sur la réalisation d'un bâtiment HQE, voir passifs.

- Le cahier des charges du futur pôle de spectacle sera redéfini pour prendre en compte un bâtiment aux normes HQE.

- les éclairages piétons seront remplacés par des éclairages à LED. Ainsi que tous les éclairages extérieurs des bâtiments architecturaux. Les lampes des éclairages routiers seront remplacées par des lampes à faible consommation d'énergie.

- Dans le cadre de la réhabilitation de la piscine des Fontaines, dont le conseil général a prévu une participation financière, il sera étudié le changement de chauffage et d'éclairage par des systèmes beaucoup plus économes en énergie (panneaux solaires, pompes à chaleur, géothermie, chaudière à bois, etc.)

- Rambouillet ayant l'une des plus belles forêts de l'Île-de-France, nous mettrons en place une filière bois avec une gestion durable de la forêt .

## ***2 Gestion de l'eau***

Nous ferons une étude comparative sur une gestion publique ou privé de l'eau afin de faire baisser les couts de traitement et de distribution.

## ***3 Gestion des eaux de pluie***

Nous profiterons du fonds "éco-département environnement innovation" mis en place par le conseil général pour mettre en place un système de récupération des eaux de pluie. Ce qui permettra aux services techniques de la ville de nettoyer les trottoirs et caniveaux ainsi que d'arroser les espaces verts avec de l'eau de pluie et non avec de l'eau potable.

## ***4 Amélioration de la circulation dans la ville de Rambouillet***

### **4.1 Une évolution du quartier de la gare**

La ville de Rambouillet est le point névralgique en terme économique des Yvelines Sud. Cela a pour conséquence la saturation soir et matin du quartier de la gare. Dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCOT), nous demanderons une étude pour le réaménagement de ce quartier.

### **4.2 Circulation des vélos**

Nous étudierons la mise en place d'un système de vélo en libre-service type Vélib' avec une quinzaine de stations et une soixantaine de vélos. Ce système sera en tout ou partie payé par le mobilier urbain après renégociation du contrat.

### **4.3 Des Bus Bio ....**

Nous interviendrons auprès du SITERR pour le remplacement des bus par des bus fonctionnant au bio carburant.

## **5. Gestion des déchets et valorisation**

**Constat :** A Rambouillet la taxe TEOM a doublé et celle des commerçants et industriel a augmenté de 121%. La facturation de la SITREVA est passé de 3M€ en 1999 à 8,5M€ en 2006 de même le coût des prestations de la SITA est passé de 2,3M€ en 1999 à 4M€ en 2004. Les retards de paiement ont engendré des intérêts moratoires non négligeables (0,47M€). De ce fait, la chambre régionale des comptes d'Île de France n'a pas arrêté d'envoyer des rappels à l'ordre (derniers en date : 19 février 2007, 11 juillet 2007). Bien qu'elle constate une nette amélioration, elle fait observer que la situation financière du SICTOM est toujours extrêmement fragile.

1. Nous demanderons un audit de la filière de ramassage et du traitement des ordures ménagères.
2. Pour une meilleure transparence et un meilleur contrôle de cette filière, nous demanderons la fusion du STICOM et du SITREVA (après épuration du déficit). Nous renégocierons les contrats de la SITA, de la CITEC et de la société VALORYELE.
3. Nous mettrons en place un tri plus sélectif et un recyclage beaucoup plus performant pour valoriser au maximum les déchets.
4. Modification de la taxe d'enlèvement des ordures pour faire payer l'enlèvement des déchets au poids de ceux-ci.
5. Mise en place d'une collaboration entre industriels et municipalité pour la valorisation en terme financier de la plupart des déchets : la notion de rentabilité peut aller de paire avec un tri efficace.
6. un système de « consigne », seul système pouvant crédibiliser le tri intelligent à grande échelle, peut servir à motiver particuliers comme industriels.

## **6. Financement**

Le financement des mesures nécessaires qui s'imposeront fera l'objet d'un plan de financement connu de tous les citoyens. L'accent sera mis sur le retour sur investissement et le respect de la proposition de François Bayrou lors des élections présidentielles : pas de budget en déficit de fonctionnement.